



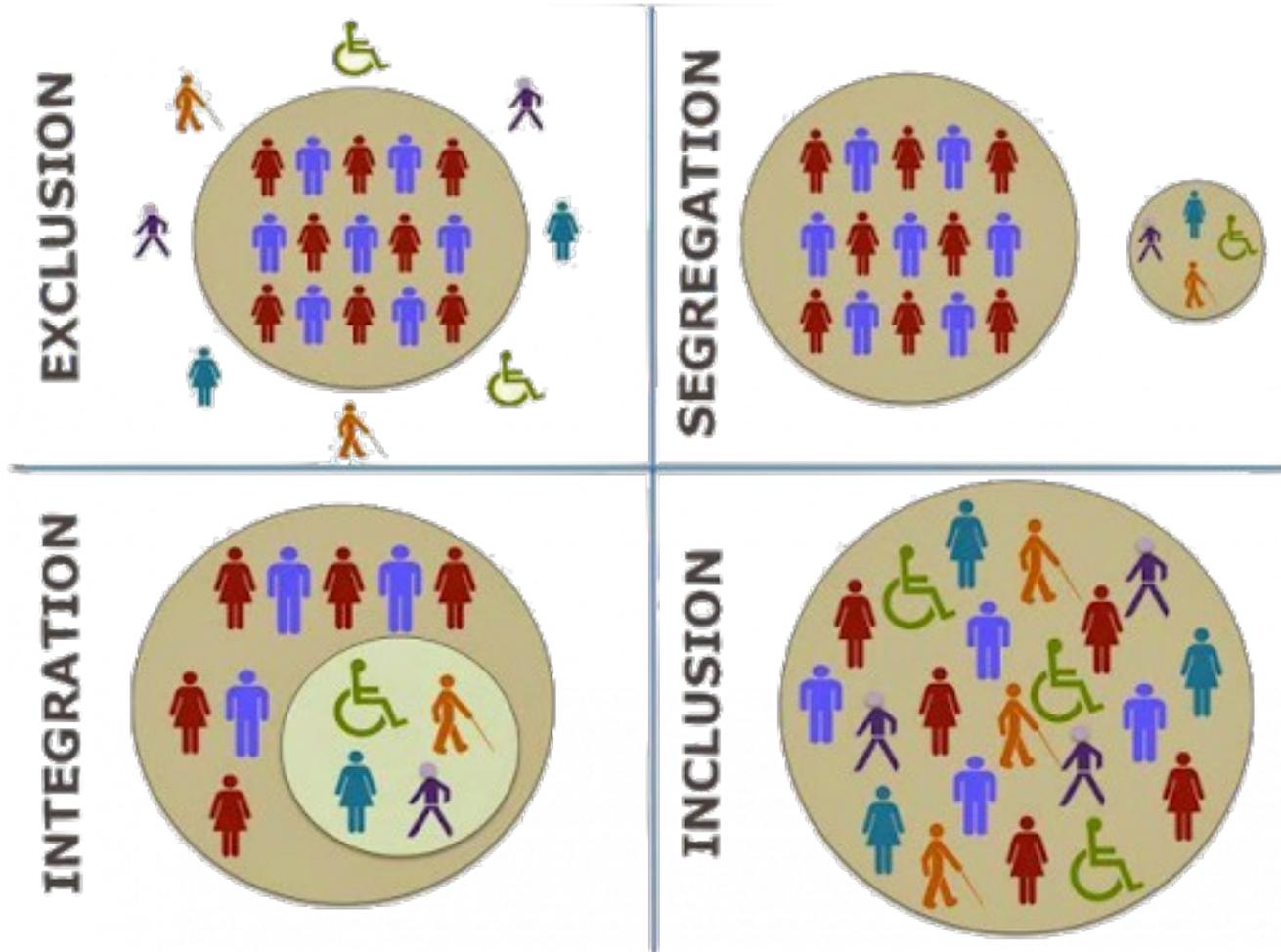
Stage école inclusive



Les élèves à BEP

- Notion créée par Warnock en 1981, reprise en 1996 par l'OCDE
- BEP introduits en France dans la loi de refondation de l'école de 2013
- De qui parle-t-on ? ESH, EANA, EFIV, EIP, jeunes en milieu carcéral, enfants malades...
- D'où parle-t-on ? Grandes disparités locales
- Les incohérences dans l'appropriation de la notion de BEP par les politiques éducatives

Emergence du mot « inclusion »



Une définition situationnelle du handicap actée par la loi de 2005 :

EGALITÉ



EQUITÉ



INCLUSION



WWW.HOPTOYS.FR

L'inclusion en chiffres : les ESH

À la rentrée 2019, 427 800 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés ; 84 % d'entre eux le sont en milieu ordinaire et les 16 % restants dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux (1).

Le milieu ordinaire a scolarisé 23 400 élèves supplémentaires en un an, soit une augmentation de 6,9 %, alors que le secteur spécialisé connaît une baisse de 3,4 %. La scolarisation en classe ordinaire progresse de 5,6 % dans le premier degré et 10,2 % dans le second degré. La scolarisation collective progresse légèrement dans le premier degré (+ 2,6 %) et plus nettement dans le second degré (+ 7,7 %). Les effectifs de Segpa accueillent 1 400 élèves en situation de handicap supplémentaires (+ 9,5 %). La scolarité partagée concerne de plus en plus d'élèves (+ 8,8 %).

Dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux, huit élèves sur dix ont un niveau équivalent à un enseignement du premier degré (2).

Les modes de scolarisation dépendent des troubles (3). Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs constituent 40 % des élèves en situation de handicap dans le premier degré, un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré. Tous degrés d'enseignement confondus, ces élèves sont plus souvent en ULIS (69 800 élèves) qu'en classe ordinaire (67 800 élèves) et forment 44 % des effectifs des établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

L'inclusion en chiffres : les EANA

Durant l'année scolaire 2017-2018, près de 64 400 élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS) ont été scolarisés (hors préélémentaire) : 30 400 dans une école élémentaire, 27 100 dans un collège, et 6 900 dans un lycée (1). Au total, ces élèves représentent 0,68 % des effectifs scolaires des premier et second degrés : 0,72 % dans l'élémentaire, 0,87 % dans les collèges et 0,32 % dans les lycées. À ces élèves allophones nouvellement arrivés et scolarisés, s'ajoutent environ 2 000 jeunes pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et près de 2 400 jeunes en attente d'une affectation dans un établissement.

La proportion des élèves allophones selon le territoire est contrastée. La Guyane, Mayotte, les départements du Bas-Rhin, du Rhône, du Vaucluse, de la Haute-Vienne, des Alpes-Maritimes, du Gard et du Territoire de Belfort comptent plus d'élèves allophones, en proportion de leurs effectifs scolaires, que les autres départements. Dans ces départements, les élèves allophones représentent plus d'un élève pour 100 élèves scolarisés, contre 0,68 % au niveau national. Les départements des Landes, du Loir-et-Cher, de la

Vendée, ainsi que la Martinique comptent moins de 0,25 % d'élèves allophones. La Guyane et Mayotte accueillent respectivement 3,6 % et 2,3 % d'élèves allophones au sein de leurs effectifs scolaires.

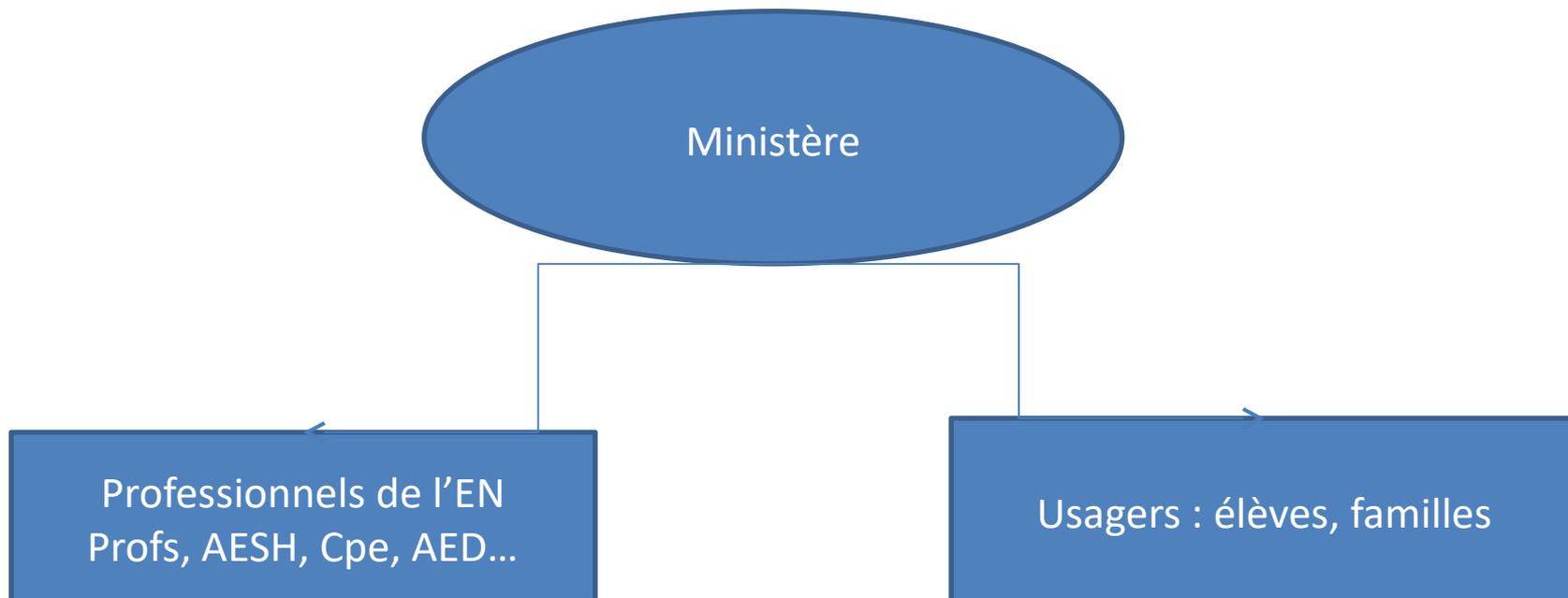
Les délais de prise en charge diffèrent fortement selon le degré de scolarisation. En effet, près de trois quarts des élèves du premier degré entrent dans un dispositif le même jour que le test de positionnement. Les élèves allophones du second degré positionnés entre septembre 2017 et avril 2018 attendent en moyenne 19,6 jours avant d'intégrer un premier dispositif (avec ou sans soutien linguistique) (2).

Lors de leur arrivée dans le système éducatif français, les élèves allophones sont inscrits en classe ordinaire correspondant à leur niveau scolaire, sans dépasser en théorie un écart d'âge de plus de deux ans. En parallèle, ils peuvent être scolarisés en partie ou entièrement dans un dispositif d'aide (UPE2A, soutien linguistique, modules d'accueil temporaire). Pour l'année 2017-2018, 90 % des élèves allophones bénéficient d'un dispositif d'aide : 86 % dans les écoles, 95 % dans les collèges et 88 % dans les lycées (1).

Un cas d'école : la grande concertation pour l'école inclusive lancée à l'automne 2018

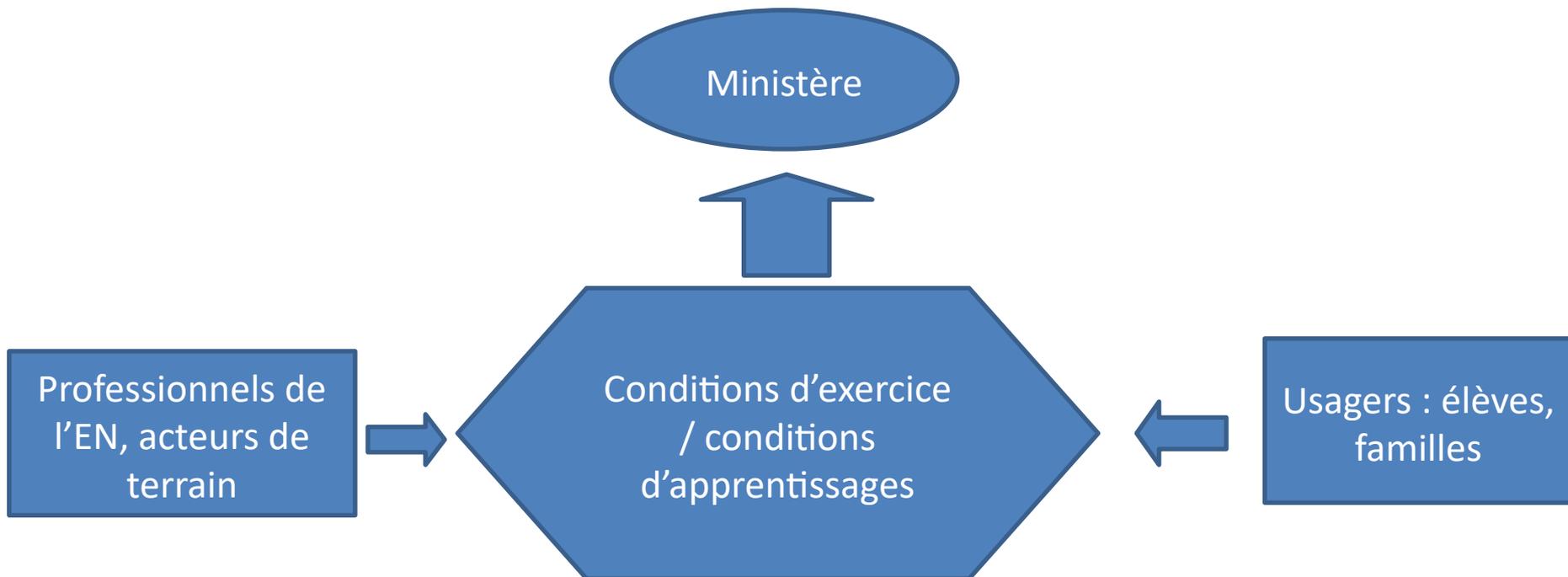
Déconstruire le discours ministériel :

1. Etat des lieux



Isoler chaque partie prenante pour entériner la situation de conflit. Rendre chaque partie justiciable des difficultés de l'autre.

Déconstruire le discours ministériel :
2. Rétablir la réalité et rendre possible l'émergence de revendications



Professionnels de terrain et usagers ont le même intérêt commun. Conditions d'exercices professionnelles et conditions d'apprentissages renvoient à la même réalité. Et c'est bien le ministère qui est justiciable de la qualité de ces conditions.